

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1133**

Intitulé

MC5 : Mention complémentaire Parqueteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est capable de mettre en œuvre les parquets selon différentes techniques de pose et en fonction des motifs de décoration demandés. Il réalise les travaux de préparation nécessaires à la pose ainsi que les opérations de finition. Il exerce son activité en prenant en compte les impératifs de qualité, de sécurité de temps et de gestion de la fabrication.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises du bâtiment spécialisées dans la pose de parquets, dans l'agencement

Parqueteur, poseur de revêtements

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1608 : Pose de revêtements rigides

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Technologie professionnelle et sciences appliquées - Réalisation d'un ouvrage
- Analyse technique et esthétique d'une situation de chantier

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1133 - UNITÉ UP1 Technologie professionnelle et sciences appliquées	<ul style="list-style-type: none">- Collecter des informations. Réceptionner des documents- Décoder et analyser des documents techniques- Effectuer un choix technologique- Définir des besoins en matériels et produits- Traduire une solution technique
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1133 - UNITÉ UP2 Réalisation d'un ouvrage	<ul style="list-style-type: none">- Collecter des informations. Réceptionner de documents- Décoder et analyser des documents techniques- Établir un mode opératoire- Organiser le poste de travail- Vérifier la conformité des ouvrages, matériaux et produits- Implanter l'ouvrage à réaliser- Assurer les opérations de dépose, pose et agencement- Assurer les opérations de finition- Assurer la maintenance du poste de travail- Assurer la maintenance des matériels et ouvrages- Proposer des améliorations

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1133 - UNITÉ UP3 Analyse technique et esthétique d'une situation de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter des informations. Réceptionner des documents - Décoder et analyser des documents techniques - Effectuer un choix technologique - Définir des besoins en matériels et produits - Traduire une solution technique - Établir un mode opératoire - Organiser le poste de travail - Vérifier la conformité des ouvrages, matériaux et produits - Implanter l'ouvrage à réaliser - Assurer les opérations de dépose, pose et agencement - Assurer les opérations de finition - Assurer la maintenance du poste de travail - Assurer la maintenance des matériels et ouvrages - Proposer des améliorations - Transmettre des informations - Établir un rapport de chantier

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE	X	Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.337-139 à D.337-160 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 avril 1996 portant création de la mention complémentaire Parqueteur

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :